



AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT, UNE MISÈRE DE 0,21 €/H

L'avenant 44 à la convention collective de la Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services à Domicile (BAASSD) porte la valeur du point à 5,50 euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 (contre 5,38 € auparavant).

La FNAS FO n'était pas signataire de cet avenant.

En effet, cette augmentation misérable de 0,21 €/H laisse 9 coefficients salariaux en catégorie A et 7 en catégorie B sous le SMIC.

Ainsi, tous les salariés en dessous du SMIC n'auront rien de plus.

Pour ceux au minimum au SMIC et à temps plein, ce sera 31,85 € brut/mois d'augmentation de salaire. Pour 79 % des salariés qui sont à temps partiel, pour une durée moyenne horaire de 102 h, ce sera 21,42 € brut/mois.

Pour une réelle valorisation des salaires et la reconnaissance des

professionnels du secteur, la FNAS FO réclame :

- l'agrément et l'extension de l'avenant 43 SANS DELAI ;
- l'obtention au minimum de 183 euros d'augmentation dès à présent, comme pour les salariés de la Santé ;
- la valeur du point à 6,66 euros ;
- le paiement partout de la prime COVID, car sans aucune raison, malgré les annonces du gouvernement des salariés n'en ont pas vu la couleur.

Malgré le re-confinement en cours, les professionnels de l'Aide à domicile, continuent de travailler et de prendre des risques. La colère monte. Elle est justifiée, car les milliards sont là et pourtant leurs justes revendications ne sont toujours pas prises en compte.

Paris, le 06 novembre 2020